

Lettre Sociale Europe N° 11 novembre 2020

La Convention Européenne du Tourisme le 12/10/2020 a regroupé virtuellement 600 participants (Institutionnels de l'UE, représentants des Etats membres et professionnels du secteur) pour débattre de la résilience ainsi que des transitions écologique et numérique pour une reprise durable avec des orientations stratégiques pour le tourisme de demain :

L'expérience touristique sûre et transparente est une tendance émergence des touristes et voyageurs qui oblige les acteurs publics et privés à reconsidérer leurs offres de services touristiques.

Des vacances plus vertes devenant neutres pour le climat avec des transports intermodales décarbonés et une empreinte environnementale minimales (eau, énergie, déchets, biodiversité).

Un tourisme alimenté par les données numériques pour gérer les destinations touristiques, les entreprises et les communautés locales mais aussi régler des défis comme le surtourisme et la saisonnalité.

<https://tourism-convention.eu/>

Plus de dialogue social dans les restructurations liées au Covid 19

« *Il est très important de garantir la participation des travailleurs à la prise de décision des entreprises notamment dans les cas tels que les réorganisations, les fermetures, les fusions et acquisitions, les réductions d'effectifs, l'externalisations et les délocalisations* » ont déclaré les ministres du Travail lors du Conseil Européen Emploi et Affaires sociales d'octobre 2020. Ils ont souligné qu'il était essentiel pour la reprise économique et le succès des restructurations de garantir un dialogue social inclusif à tous les niveaux avec le rôle important des fonds européens dont celui d'ajustement à la mondialisation en réponse à l'impact social des réorganisations.

Le Commissaire Européen Nicolas SCHMIT a insisté sur la formation pour acquérir de nouvelles compétences ou changer de métier devant les restructurations à venir

Devant les conséquences sociales pour les travailleurs européens engendrées par la pandémie, la Confédération Européenne des Syndicats a mis en ligne une pétition pour « **Plus de démocratie au travail est une nécessité** ! » <https://www.etuc.org/fr/document>

Libre circulation dans l'Union Européenne : la coordination des mesures de restriction

« Le droit de circuler librement dans l'UE dont nous jouissons a été fortement affecté par la pandémie. De plus, les citoyens étaient confrontés à énormément de règles et procédures différentes, à des informations peu claires sur les zones à haut risque et à faible risque et à un manque de clarté sur ce qu'ils doivent faire lorsqu'ils voyagent. » c'est pourquoi les ministres de l'Union Européenne se sont mis d'accord le 13 octobre sur une approche coordonnée des restrictions en matière de déplacements.

Chaque semaine le Centre Européen de Prévention et de Contrôle des Maladies publiera sur la plateforme web <https://reopen.europa.eu/fr/> les niveaux de risques pour toutes les régions d'Europe à l'aide de couleurs de signalisation qui détermineront les restrictions, telles qu'une quarantaine ou des tests aux voyageurs en provenance d'autres zones. Cette carte fournira des informations générales sur le niveau de risque sur le lieu de destination. L'accord prévoit que certaines catégories de voyageurs seront exemptées de l'obligation de se soumettre à des mesures de quarantaine comme les travailleurs frontaliers ou de soins de santé et les prestataires de service de transports.

Le 4 novembre 2020, Christian JUYAUX